



# Fiche de poste pour le recrutement d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) sur les PIAL de Marines et de Magny en Vexin.



## Les missions de l'accompagnant(e)

1. Effectuer des interventions dans la classe en concertation avec l'enseignant,
2. Aider à l'installation matérielle de l'élève ; favoriser la communication avec ses camarades, susciter la participation de l'élève aux activités de la vie sociale. Favoriser sa mobilité et ses déplacements dans l'enceinte de l'école/de l'établissement.
3. Veiller à l'encourager dans ses progrès et dans sa conquête de l'autonomie. Apporter une aide en dehors des temps d'enseignement, lors des récréations ou interclasses.
4. Participer aux sorties scolaires dans la journée,
5. Accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière ; aider aux gestes d'hygiène, favoriser les conditions de sécurité et de confort de l'élève.
6. Collaborer avec l'équipe enseignante, dans le respect des règles de l'école/de l'établissement et des notifications de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
7. Contribuer au suivi des projets personnalisés de scolarisation de l'élève ; participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation.

## Profil recherché

### Connaissances, savoir :

- Connaître et respecter les grands principes de l'école de la République
- Maîtriser le langage écrit et oral

### Savoir faire :

- Montrer de l'intérêt pour le travail avec les enfants et les adolescents
- Avoir des capacités d'écoute et de communication
- Savoir rendre compte
- Travailler en équipe
- Retranscrire des informations, reformuler

### Savoir être :

- Assiduité, ponctualité
- Respect de la confidentialité
- Capacité d'adaptation, notamment sa posture et son mode de communication vis-à-vis des enseignants et des parents
- Sens des responsabilités
- Disponibilité, dynamisme

### **Conditions requises pour participer au recrutement sur un poste d'AESH**

- Etre titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne  
OU
- Justifier d'un titre ou diplôme classé au moins de niveau IV (baccalauréat ou équivalent)  
OU
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement de personnes ou d'élèves en situation de handicap

### **Formations**

- Une formation de 60 H de professionnalisation sera dispensée durant le contrat
- Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les AESH peuvent s'appuyer sur les équipes pédagogiques de leur lieu d'affectation et sur l'enseignant référent handicap dont ils dépendent

### **Conditions d'emploi**

- Recrutement par contrat de droit public de 3 ans, renouvelable une fois, puis passage en CDI après 6 ans ;
- Exercice des missions dans des écoles maternelles et élémentaires et/ou les établissements du second degré (collèges et lycées) selon le calendrier scolaire ;
- L'AESH se voit confié l'accompagnement d'un élève dans 1 ou 2 établissements du PIAL
- Quotité de travail annualisée, variable entre 27 et 36 heures hebdomadaires, qui comprend le temps d'accompagnement des élèves, le temps de formation, et les activités préparatoires connexes.

Etre véhiculé pour se rendre sur les établissements du PIAL.